

## BP ELECTRICIEN

**JE M'INSCRIS À CETTE FORMATION**

### MÉTIER

Le Brevet Professionnel Electricien prépare les apprentis à devenir des professionnels hautement qualifiés dans le domaine des installations électriques. Ce niveau de formation permet d'approfondir les connaissances et les compétences acquises avec un CAP Electricien, en se concentrant notamment sur la gestion de projets, la relation client, et les aspects réglementaires avancés. Considérant les enjeux de la transition énergétique et l'évolution des techniques et des technologies numériques, le titulaire du BP Électricien(ne) met en œuvre et intervient sur les installations électriques et sur les réseaux de communication des domaines de la production, du transport, de la distribution, de la transformation et de la maîtrise de l'énergie électrique.

### MÉTIERS VISÉS

- électricien(ne) ;
- électricien(ne) d'équipement ;
- installateur(trice), monteur(euse) électricien(ne) ;
- installateur(trice) domotique ;
- intégrateur(trice) électricien(ne) ;
- technicien(ne) câbleur(se) réseau de communication ;
- électricien(ne), technicien(ne) de maintenance, de dépannage.

### OBJECTIFS

#### Former des professionnels capables de :

- Approfondir les compétences techniques en électricité pour des installations complexes.
- Gérer un chantier électrique en respectant les normes de qualité et de sécurité.
- Communiquer efficacement avec les clients et autres professionnels du bâtiment.

### PRÉ-REQUIS

- Le candidat doit être titulaire d'un CAP de la même filière ou d'un titre pro équivalent et/ou justifier d'une expérience professionnelle pertinente dans le secteur.
- Maîtriser les fondamentaux de la langue française

### DURÉE

- 2 ans
- Adaptée à votre profil après positionnement et besoin spécifique.

### DÉLAI D'ACCÈS

- Apprentissage : L'entrée en formation s'effectue entre septembre et novembre, l'apprenti doit avoir réalisé un positionnement et validé son projet professionnel avec un conseiller du CFA.
- Formation continue : Les délais d'accès dépendent du calendrier des sessions. Pour connaître les dates de début et les places disponibles, nous vous invitons à nous contacter.

### CONDITIONS D'ACCÈS

- **Par la voie de l'apprentissage ou le contrat de professionnalisation:** L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise dont le secteur d'activité correspond au métier visé.
- **Pour les autres dispositifs:** Une convention de stage devra être signée avec une entreprise d'accueil.

### PUBLIC CONCERNÉ

#### Contrat d'apprentissage :

- Jeunes de 16 à 29 ans révolus, ou dès 15 ans pour les élèves ayant terminé la classe de 3e.
- Sans limite d'âge pour :
  - Les personnes en situation de handicap reconnues.
  - Les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise, nécessitant le diplôme visé.
  - Les sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles.

#### Contrat de professionnalisation :

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus souhaitant compléter leur formation initiale.
- Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, inscrits à France Travail (anciennement Pôle emploi).
- Bénéficiaires de certains minima sociaux, sans condition d'âge, notamment :
  - Revenu de solidarité active (RSA).
  - Allocation de solidarité spécifique (ASS).
  - Allocation aux adultes handicapés (AAH).
- Personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CUI), sans condition d'âge.

#### Autres dispositifs :

- Salariés, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi, retraités actifs ou toute personne souhaitant se former ou se reconvertis.

### MÉTHODES MOBILISÉES

- Situations de formations en salles (apports théoriques)
- Situations de formation en atelier (apports pratiques)
- Retours d'expérience
- Travaux collaboratifs

### MOYENS TECHNIQUES

- Salles de formation équipées de PC/tablettes et vidéoprojecteurs
- Ateliers équipés des technologies de pointe
- Postes individuels et/ou collectifs

## LIEU DE FORMATION

BTP CFA BRETIGNY-SUR-ORGE

BTP CFA ERMONT

BTP CFA NANGIS

### Enseignements professionnels

- Conception et réalisation d'installations électriques complexes
- Gestion de chantiers électriques
- Relation client et communication technique
- Mise en service et maintenance d'installations électriques
- Réglementations spécifiques à l'électricité et sécurité

### Prévention des risques

- Sauveteur, Secouriste du Travail (SST)
- Travail en hauteur sur échafaudage de pied (R408)
- Prévention des Risques liés à l'Activité Professionnelle (PRAP)
- Risques Électriques

### Enseignements généraux

- Expression française et Connaissance du Monde
- Mathématiques
- Sciences
- Anglais

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation formative tout au long de la formation par un suivi régulier des progrès, des acquis et des activités, notamment sur le lieu d'apprentissage

### Évaluation certificative conforme aux modalités de l'organisme certificateur

- Apprentis : épreuves ponctuelles
- Stagiaires de la Formation Professionnelle Continue : épreuves ponctuelles

### Domaine professionnel

- RNCP38880BC01 : Préparation d'une opération
- RNCP38880BC02 : Réalisation d'une installation
- RNCP38880BC03 : Mise en service d'une installation
- RNCP38880BC04 : Dépannage d'une installation

### Domaine général

- RNCP38880BC05 : Mathématiques
- RNCP38880BC06 : Sciences physiques et chimiques
- RNCP38880BC07 : Expression et connaissance du monde
- RNCP38880BC08 : Langue vivante étrangère

## POURSUITE DE FORMATION

- TP Chargé d'Accompagnement en Rénovation Énergétique du Bâtiment
- BTS Bâtiment
- BTS Études et Économie de la Construction

## VALIDATION DU DIPLÔME

### Formation inscrite au RNCP permettant la validation d'un ou plusieurs blocs de compétences

- N° de fiche : RNCP38880
- Date d'échéance : 31/08/2029
- Certificateur : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

## FICHE RNCP

- Outilage individuel et/ou collectif

## MOYENS HUMAINS

- Formateurs d'Enseignement Professionnel
- Formateurs d'Enseignements Généraux
- Responsable de Centre de Ressources et d'Aide à la Formation (CRAF)

## TARIFS

### Apprentissage

- Frais de formation pris en charge à 100% par l'OPCO de l'entreprise.

### Contrat de Professionalisation

- Prise en charge partielle ou totale des frais de formation par l'OPCO.
- Un reste à charge peut exister pour l'entreprise si le coût dépasse le plafond fixé.

### Plan de développement des compétences (PDC)

- Pour les salariés en poste :
  - **Frais de formation** : pris en charge totalement ou partiellement par l'OPCO, selon les critères applicables à l'entreprise.
  - **Coût salarial** : l'OPCO peut également financer tout ou partie de la rémunération du salarié pendant la formation, en fonction de la situation de l'entreprise et des règles de l'OPCO.

### Autres financements

- Contactez-nous pour un devis et un plan de financement personnalisé.

## ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Cette formation est ouverte aux personnes en situation de handicap. Des aménagements peuvent être mis en place pour adapter le parcours à vos besoins. Pour étudier votre situation, contactez notre référent handicap.